

Conférence du désarmement

6 septembre 2021

Français

Original : anglais

Note verbale datée du 3 septembre 2021, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Bulgarie, transmettant une lettre datée du 22 mars 2021 portant le numéro de référence 71, soumise par l'Ambassadeur Yuri Sterk, Représentant permanent de la République de Bulgarie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, en sa qualité de troisième Président de la session de 2021 de la Conférence du désarmement, ainsi que les documents CD/WP.633/Rev.1 du 11 février 2021 et CD/WP.634/Rev.4 du 22 mars 2021

La Mission permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de demander aimablement que la lettre datée du 22 mars 2021 portant le numéro de référence 71 et soumise par l'Ambassadeur Yuri Sterk, Représentant permanent de la République de Bulgarie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, en sa qualité de troisième Président de la session de 2021 de la Conférence du désarmement, ainsi que les documents CD/WP.633/Rev.1 du 11 février 2021 et CD/WP.634/Rev.4 du 22 mars 2021, annexés à ladite lettre, soient publiés en tant que documents officiels de la session de 2021 de la Conférence du désarmement.

Les deux documents susmentionnés, la lettre de l'Ambassadeur Yuri Sterk et le texte d'une communication distribuée par le secrétariat aux États membres de la Conférence du désarmement sont joints en annexe et portent la date du 22 mars 2021 afin d'en faciliter la consultation.

La Mission permanente de la République de Bulgarie saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat de la Conférence du désarmement les assurances de sa très haute considération.



Annexe I

**Lettre daté du 22 mars 2021, adressée au Président
de la Conférence du désarmement par la Mission
permanente de la République de Bulgarie,
transmettant le document CD/WP.633/Rev.1
tel que proposé le 11 février 2021 par la présidence
belge et le document CD/WP.634/Rev.4**

Excellence,

La présidence bulgare de la Conférence du désarmement a décidé, en concertation avec les autres présidences de la session de 2021, de soumettre en annexe pour adoption par la Conférence les documents CD/WP.633/Rev.1 tel que proposé par la présidence belge le 11 février 2021 et CD/WP.634/Rev.4, joints à la présente lettre.

Les projets de décision publiés sous les cotes CD/WP.633/Rev.1 et CD/WP.634/Rev.4 portent respectivement sur les travaux de la Conférence du désarmement en 2021 et sur l'application de la décision relative aux travaux de la Conférence du désarmement en 2021.

Les textes proposés pour les deux projets de décision sont le résultat des consultations intensives menées avec les membres de la Conférence du désarmement qui participent activement au processus de négociation depuis le début de 2021 et, de l'avis de la présidence actuelle, ils ont toutes les chances de susciter le consensus parmi les États membres.

Les documents seront soumis pour examen par la Conférence en séance plénière informelle dans la matinée du jeudi 25 mars 2021 et pour adoption à une séance plénière officielle dans la matinée du vendredi 26 mars 2021.

(Signé) Yuri **Sterk**

Annexe II

Projet de décision révisé concernant les travaux de la Conférence du désarmement en 2021

Document soumis par la présidence

La Conférence du désarmement,

Consciente de son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement mise en place par la première session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacrée au désarmement,

Faisant observer qu'elle offre aux États qui en sont membres une plateforme leur permettant de se livrer à des négociations, sur la base de la règle du consensus,

Ayant pour but d'assurer que la Conférence puisse mener des travaux de fond qui soient sans préjudice de toute position, proposition ou priorité passée, présente ou future de l'une quelconque des délégations,

Sans préjuger du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement et des responsabilités dévolues à la présidence aux termes dudit Règlement, en particulier de son article 29 portant sur l'établissement du programme de travail de la Conférence,

Rappelant l'article 28 de son Règlement intérieur, qui dispose que la Conférence établit son programme de travail sur la base de son ordre du jour,

S'efforçant de progresser dans les travaux de fond de la Conférence,

Appliquant son ordre du jour figurant dans le document CD/2209, décide de ce qui suit :

1. La Conférence mènera ses travaux en 2021 conformément au calendrier annexé à la présente décision.
2. La Conférence décide de créer, en application de l'article 23 de son Règlement intérieur, quatre organes subsidiaires sur les points 1 à 4 de son ordre du jour, et un cinquième organe subsidiaire sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour, une attention particulière étant accordée aux éléments fondamentaux d'instruments juridiquement contraignants et aux mesures supplémentaires, et aux possibilités de négociation.
3. Les organes subsidiaires créés en application de la présente décision auront pour objectif d'examiner et de recommander des mesures efficaces, y compris des instruments juridiques de négociation, dans l'esprit du Document final de la première session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée au désarmement. À cette fin, les organes subsidiaires pourront approfondir les discussions techniques et élargir les domaines de convergence, notamment en associant, comme le prévoit le Règlement intérieur, les experts compétents, et parvenir à s'entendre sur les points pour lesquels il y a convergence comme énoncé au paragraphe 2, en prenant en considération toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures.
4. Les organes subsidiaires seront présidés par les Coordonnateurs désignés par la Conférence, sous la direction du (de la) Président(e), selon une représentation géographique équitable.
5. Les organes subsidiaires se réuniront conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur et mèneront leurs travaux conformément aux dispositions de son article 18, le temps alloué étant réparti équitablement.
6. Conformément à l'article 35 du Règlement intérieur, la participation aux organes subsidiaires restera ouverte à tous les États membres de la Conférence du désarmement et aux États non membres de la Conférence qui ont été invités à participer aux travaux de la Conférence à sa session de 2021.

7. Un rapport sur les progrès accomplis par chaque organe subsidiaire et approuvés par consensus sera soumis par le Coordonnateur de l'organe subsidiaire à la Conférence du désarmement, par l'intermédiaire du (de la) Président(e), pour adoption et mention dans le rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies.

8. La présente décision est prise seulement pour la session de 2021, sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement.

Calendrier des travaux de la Conférence du désarmement en 2021

18 janvier-26 mars 2021

Déclarations en séances plénières

Mise en place des arrangements relatifs aux organes subsidiaires

Débat de haut niveau

Autres questions d'organisation

Supervision des travaux des organes subsidiaires

10 mai-25 juin 2021

Déclarations en séances plénières

Supervision des travaux des organes subsidiaires

Autres questions d'organisation

Réunion de la société civile

26 juillet-10 septembre 2021

Déclarations en séances plénières

Supervision des travaux des organes subsidiaires, examen et adoption des rapports des organes subsidiaires

Examen et adoption du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies

Annexe III

Projet de décision révisé concernant l'application de la décision relative aux travaux de la Conférence du désarmement en 2021

Document soumis par la présidence

La Conférence du désarmement, conformément à l'article 23 de son Règlement intérieur et en application de sa décision CD/WP.633/Rev.1,

Décide :

1. De nommer, sur la base d'une répartition géographique équitable, les coordonnateurs d'organes subsidiaires suivants :

- Organe subsidiaire 1 : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire – S. E. Emilio Rafael Izquierdo Miño, Ambassadeur d'Équateur ;
- Organe subsidiaire 2 : Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées – S. E. Ignacio Sánchez de Lerín, Ambassadeur d'Espagne ;
- Organe subsidiaire 3 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace – S. E. Lazhar Soualem, Ambassadeur d'Algérie ;
- Organe subsidiaire 4 : Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes – S. E. Ichiro Ogasawara, Ambassadeur du Japon ;
- Organe subsidiaire 5 : Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements – S. E. Yury Ambrazevich, Ambassadeur du Bélarus.

2. Que les organes subsidiaires se réuniront conformément au calendrier annexé à la présente décision afin d'approfondir les discussions en s'appuyant sur les documents et rapports de la Conférence et sur toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et à venir.

**Calendrier des réunions des organes subsidiaires créés en application de la décision
CD/WP.633/Rev.1**

Organe subsidiaire 1	12 mai (après-midi) ; 19 mai (après-midi) ; 26 mai (après-midi) ; 10 juin (après-midi)	Cessation de la course aux armements et désarmement nucléaire, sur la base du document CD/2138, en tenant compte des discussions et documents antérieurs relatifs à ce point de l'ordre du jour
Organe subsidiaire 2	14 mai (après-midi) ; 21 mai (après-midi) ; 28 mai (après-midi) ; 15 juin (après-midi)	Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, sur la base du document CD/2139, en tenant compte des discussions et documents antérieurs relatifs à ce point de l'ordre du jour
Organe subsidiaire 3	11 mai (après-midi) ; 18 mai (après-midi) ; 25 mai (après-midi) ; 17 juin (après-midi)	Prévention d'une course aux armements dans l'espace, sur la base du document CD/2140, en tenant compte des discussions et documents antérieurs relatifs à ce point de l'ordre du jour
Organe subsidiaire 4	10 mai (après-midi) ; 20 mai (après-midi) ; 27 mai (après-midi) ; 22 juin (après-midi)	Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, sur la base des travaux menés en 2018 au sein de l'organe subsidiaire 4 sur les garanties négatives de sécurité, en tenant compte des discussions et documents antérieurs relatifs à ce point de l'ordre du jour
Organe subsidiaire 5	1 ^{er} juin (après-midi) ; 3 juin (après-midi) ; 8 juin (après-midi) ; 24 juin (après-midi)	Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements, sur la base du document CD/2141, en tenant compte des discussions et documents antérieurs relatifs à ces points de l'ordre du jour
